



Echéance notification du Tiers sortant

Par **Steforpi**, le **20/08/2021** à **11:45**

Bonjour,

Le tiers sortant doit il dire qu'il se représente ou pas avant l'AG et, si oui, combien de temps avant l'AG ou avant la cloture des candidatures ceci dans le cadre d'une association loi 1901 ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **21/08/2021** à **06:57**

Bonjour,

Dans un premier temps, il faut savoir ce qui est écrit, soit les statuts de l'association et/ou dans son règlement intérieur, au sujet du renouvellement des membres sortants, qui sont ces membres sortants du CA ? comment ils sont renouvelés ? qui peut faire acte de candidature ? etc.

Par **morobar**, le **23/08/2021** à **11:39**

Bonjour,

Sauf disposition spécifique dans les statuts, la candidature le jour de l'Ag est la règle.